

## **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016**

Le mercredi sept septembre deux mil seize, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le jeudi 15 septembre deux mil seize à 20h30.

Le jeudi 15 septembre deux mil seize, à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de René Gibault Maire.

**Etaient présents :** M<sup>mes</sup> et MM. Myriam Balestrat, Christine Baulouet-Chaintré, Marcel Bell, Annick Bernardeau, Andrée Blaison, Anne Gatard-Braconnier, Jean-Louis Durand, René Gibault, Bernard Jean, Jean-Louis Ledoux, Francine Maringues, Catherine Marot, Christine Palomba, Alain Portron, Alain Sèvre, Karine Vadier-Chauvineau, Claudine Vaillant, Gérard Van Praët.

**Absents représentés :** M<sup>me</sup> et MM. Karine Dribault (*Christine Baulouet-Chaintré*), Karine Hécho-Hamard (*Francine Maringues*), Patrick Hérault (*René Gibault*), Patrice Lalande (*Jean-Louis Ledoux*) Francis Rogeon (*Bernard Jean*).

Madame Karine Vadier-Chauvineau est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Adoption du Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 7 juillet 2016**

Monsieur le Maire, après lecture du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2016, demande s'il y a des remarques.

Le procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2016 est adopté par 19 voix pour et 4 abstentions (M<sup>mes</sup> Vaillant, Balestrat, MM. Lalande et Ledoux).

### **Création d'un réseau d'éclairage public à la Maison des Services au public**

Monsieur René Gibault présente le devis SOREGIES concernant l'installation d'un éclairage destiné à mettre en valeur la façade de la maison des services au public, rue Enjambes.

Ce devis s'élève à 12 159,91 € HT soit 14 591,89 € TTC.

Il est également prévu une subvention du Syndicat Energies Vienne d'un montant de 2 431,73 € ; La Communauté de Communes du Pays Méluin a délibéré et prendra en charge par remboursement à la Commune le coût restant. Cette opération permet à la Communauté de Communes de bénéficier d'une économie d'environ 20%, tarif qui n'est accordé qu'aux communes.

Monsieur Jean-Louis Ledoux s'étonne du montant des frais de recollement suite à l'étude, d'un montant de 1 867,50 € HT.

Madame Myriam Balestrat demande pourquoi n'a-t-on pas d'autres devis.

Monsieur René Gibault explique que la Sorégies est seule à gérer l'éclairage public sur notre territoire.

*La délibération est rédigée comme suit :*

**Objet : Mise en place d'un éclairage de la façade de la Maison des Services au public - 7 rue Enjambes.**

La Communauté de Communes du Pays Méluin prévoit d'installer un éclairage de la façade de la Maison des Services au public ; à ce titre et afin de bénéficier des conditions tarifaires de la commune (- 20%) un devis a été établi au nom de la commune.

La Communauté de Communes procédera au remboursement de la commune à hauteur de 12 159.91 € HT, soit 14 591.89 € TTC desquels sera retranché le montant de la subvention demandée au Syndicat « Energies Vienne » estimée avant travaux à 2 431.73 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte la prise en charge de ces travaux moyennant remboursement tel qu'il est précisé ci-dessus.

### **Modification des statuts d'Eaux de Vienne – SIVEER ;**

Monsieur René Gibault explique que, d'une part l'ensemble des communes adhérentes au Syndicat doivent délibérer sur les nouveaux statuts et, d'autre part, sur l'adhésion de la commune de Basses.

Nous avons également reçu hier la demande d'adhésion de la commune de Chauvigny.

La modification des statuts a pour but d'intégrer les dispositions de la Loi NOTRe qui modifie la représentation des EPCI au syndicat.

Monsieur Jean-Louis Ledoux demande à ce que les modifications ou les ajouts de sujets à traiter soient donnés en début de séance.

*Les délibérations sont rédigées comme suit :*

#### **Objet : Modification des statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-5-1, L5711-1 L5211-17 et L5211-20 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2013-D2/B1-018 du 5 février 2013 portant fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du Syndicat Intercommunal Mixte d'Equipement Rural pour l'Eau et l'Assainissement du Département de la Vienne (SIVEER) ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2013-D2/B1-072 du 15 novembre 2013 modifiant l'arrêté interpréfectoral n°2013-D2/B1-018 du 5 février 2013 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Monsieur le Maire, rappelle que la collectivité est membre du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » et informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 30 juin 2016, le Comité Syndical d'Eaux de Vienne – Siveer a approuvé ses statuts.

Monsieur le Maire indique que le projet visant à modifier les statuts intègre essentiellement les objectifs et dispositions de la loi NOTRe et notamment l'application du mécanisme de représentation substitution pour la représentation au sein d'Eaux de Vienne – Siveer des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Outre ces dispositions, les actuels statuts visés par l'arrêté interpréfectoral n°2015-D2-B1-025 du 19 août 2015 sont très peu modifiés.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation des statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver les statuts du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Monsieur ou Madame le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

#### **Objet : Adhésion des communes de Basses et de Chauvigny au Syndicat « Eaux de Vienne – Siveer »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'« Eaux de Vienne – Siveer », informe le Conseil Municipal que :

Par délibération en date du 30 juin 2016, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne – Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la commune de Basses au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer ».

Par délibération en date du 13 septembre 2016, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne – Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la commune de Chauvigny.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Basses au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Monsieur ou Madame le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant ces décisions.

### **Demande de subvention de l'association « La Lyre Mélusine »**

Madame Francine Maringues fait savoir que l'association la Lyre Mélusine a déposé une demande de subvention tardivement, puisque nous l'avons reçu au mois de juillet.

Le montant demandé s'élève à 1 500 € auxquels seront retranchés les 5% comme cela a été fait à chaque association.

Cette association participe à la vie et à l'animation de notre ville et les membres de la commission Vie associative ont été consultés par courriel.

Madame Francine Maringues rappelle ensuite les activités de la Lyre Mélusine : - école de musique – harmonie – chorale.

Cette association compte plus de cent membres ; elle intervient à toutes les commémorations et réceptions officielles de la Mairie.

Il est nécessaire de noter que chaque année nous recevons des demandes tardives ou décalées.

La subvention proposée est donc de 1 425€.

Monsieur Jean-Louis Ledoux indique que la Lyre Mélusine envoie systématiquement ses demandes de subventions en retard. Il demande que la Présidente de la Commission ou le Maire rappelle les règles liées aux demandes de subventions.

Il indique également que le Département et le Crédit Agricole remettent des instruments de musique à cette association, le 23 septembre 2016 à l'espace V.

Monsieur Jean-Louis Durand, en tant que représentant de parents, rappelle qu'à Lusignan nous avons la chance d'avoir une école de musique associative dans laquelle des professionnels viennent enseigner. Il tient en tant qu'élu à manifester l'esprit positif des actions de la Lyre Mélusine auprès des jeunes ; il tient à faire noter que cette association est toujours présente aux différentes commémorations.

Madame Francine Maringues demande s'il y a des membres de l'association dans ce Conseil.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la demande de subvention et attribue à l'association la Lyre Mélusine la somme de 1 425 €.

### **Projet d'aménagement du nouveau cimetière**

Madame Andrée Blaison, Adjointe au maire en charge de ce dossier, indique qu'il existe un dénivelé important dans le nouveau cimetière qui nous oblige à anticiper un plan d'implantation de sépultures.

L'Agence Technique Départementale nous a conseillés de faire un relevé topographique afin de pouvoir mettre à disposition des entreprises funéraires un plan d'implantation coté.

Nous devons également installer un columbarium, un jardin du souvenir, matérialiser les allées.

Nous avons fait une demande de devis à la société Abscisse Géo Conseil.

Pour le projet d'aménagement, le devis de Mission de Maîtrise d'œuvre s'élève à 6 445 € HT soit 7 734 € TTC. Le devis de relevé topographique s'élève à 2 101,76 € HT soit 2 522,11 € TTC.

Monsieur Jean-Louis Ledoux trouve dommage que nous n'ayons pas d'autres devis.

Monsieur René Gibault indique que le cabinet Biget, c'est 40 ans de relevés sur Lusignan.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide ces propositions de prix et autorise le Maire à signer les devis.

*La délibération est rédigée comme suit :*

**Objet : Projet d'aménagement du cimetière**

- **Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un projet d'aménagement du cimetière.**

Madame Andrée Blaison, Adjointe au Maire en charge de la gestion des cimetières, donne lecture de la proposition de la société Abscisse Géo-Conseil concernant la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du nouveau cimetière.

Le montant proposé pour cette mission s'élève à 6 445.00 € HT soit 7 734.00 € TTC.

Elle comprendra les éléments suivants :

- 1) Conception de l'esquisse préliminaire
- 2) Les études avant-projet
- 3) Les études projet
- 4) Le dossier de consultation des entreprises
- 5) L'assistance à la passation des contrats de travaux
- 6) La direction de l'exécution des travaux
- 7) L'assistance aux opérations de réception

- **Relevé topographique à l'échelle 1/500<sup>ème</sup> du nouveau cimetière.**

Madame Andrée Blaison, Adjointe au Maire en charge de la gestion des cimetières, donne lecture de la proposition de la société Abscisse Géo-Conseil concernant la mission de relevé topographique à l'échelle 1/500<sup>ème</sup> du nouveau cimetière pour un montant de 2101.76 € HT soit 2 522.11 € TTC.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide ces propositions de la société Abscisse Géo-Conseil et autorise le Maire à signer les devis.

<b>Rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays Méluin pour l'année 2015</b>
---

Monsieur René Gibault, Maire de Lusignan et Président de la Communauté de Communes du Pays Méluin, présente ce rapport de la façon suivante :

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du Compte Administratif avant le 30 septembre.

Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

**Rappel des compétences :**

Les compétences déléguées par les communes à la Communauté de Communes du Pays Méluin s'organisent autour de onze blocs :

1. Aménagement de l'espace communautaire
2. Développement économique
3. Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
4. Politique du logement social d'intérêt communautaire
5. Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés
6. Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire

7. Action sociale d'intérêt communautaire
8. Prise en charge, accompagnement ou soutien aux actions d'intérêt communautaire dans les domaines suivants :
  - ✓ prise en charge du fonctionnement des actions scolaires
  - ✓ mise en œuvre d'une politique culturelle communautaire et soutien aux initiatives culturelles
  - ✓ mise en œuvre d'une politique sportive communautaire et soutien aux initiatives sportives
  - ✓ développement touristique et animation du patrimoine
9. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
10. Service départemental d'incendie et de secours, sont considérés d'intérêt communautaire
11. Protection et mise en valeur de l'environnement

La Communauté de Communes emploie au 31 décembre 2014, un total de 104 agents (100 agents en 2013) dont 83 titulaires (86 en 2013).

### **1) Développer la politique éducative**

#### **Le projet éducatif local**

Depuis plus de 13 ans, la Communauté de Communes développe un projet éducatif local en direction des enfants résidant dans le Pays Méluin.

### **2) Requalifier l'offre sportive**

La gestion des piscines de Saint Sauvant et de Sanxay  
La construction du Pôle sportif Méluin

### **3) Soutenir les initiatives**

L'aide et le soutien au secteur associatif (290 439 € d'aides directes en 2015), l'aide matérielle (locaux, stands, véhicules). Il faut y ajouter les adhésions au Pays des Six Vallées et au syndicat mixte du seuil du Poitou (SCOT) pour un total de 45 561 €

### **4) Faciliter les circulations et les transports**

La CCPM est gestionnaire de 360 kms de voirie : elle assure des travaux structurants et de reprofilage, le fauchage et broyage. En 2015, c'est 132 tonnes d'émulsion qui ont été mises en œuvre dans le cadre de la voirie.

### **5) Promouvoir le Pays Méluin**

Rappel de différentes actions :

- Le site internet <http://www.cc-paysmelusin.fr>
- Le journal de la CCPM : quatre éditions en 2015 distribuées dans 5128 foyers
- Les diverses brochures thématiques
- L'agenda des manifestations estivales
- Les panneaux d'information
- La maison du tourisme et du patrimoine
- Les expositions (5 en 2015)

### **6) Mailler et promouvoir l'offre touristique**

- La maison du tourisme et du patrimoine
- Les expositions (5 en 2015)
- Les randonnées pédestres
- Le Musée du Vitrail
- Les mardis du patrimoine

### **7) Maitriser le coût de l'énergie**

- L'action sur le bois énergie
- Le photovoltaïque
- La gestion de la Vonne

### **8) Accueillir et accompagner les acteurs économiques**

- La gestion des zones d'activités économiques
- L'accompagnement des porteurs de projets

Monsieur Jean-Louis Ledoux regrette que ce rapport d'activités arrive si tardivement, à la même date que l'année dernière.

Il note également quelques erreurs dans les chiffres dues à des "copier coller" en rapport à l'année passée.

## **Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'élimination des déchets pour l'exercice 2015**

Madame Andrée Blaison, Adjointe au Maire, membre de la commission environnement déchets de la Communauté de Communes, donne une synthèse du rapport comme suit :

Elle rappelle l'organisation de la collecte sur le territoire :

- La collecte de déchets ménagers et des recyclables hors verres et papiers se fait sur l'ensemble des neufs communes 1 fois par semaine. La collecte du verre et du papier se fait par point d'apport volontaire.

Une déchetterie est implantée à Lusignan depuis 1993 ; 11 215 habitants ont profité de ce service en 2015 avec 32 440 passages.

### **En 2015 :**

- 2416 Tonnes d'ordures ménagères et emballages ont été collectés.
- 416 Tonnes de verres
- 284 Tonnes de Papier

12 agents travaillent et sont formés régulièrement.

Madame Andrée Blaison présente ensuite les éléments budgétaires.

Monsieur Jean-Louis Ledoux demande s'il y a un projet de nouvelle déchetterie.

Monsieur Gibault répond que le projet de nouvelle déchetterie est toujours d'actualité.

Monsieur Jean-Louis Durand souligne la qualité du service rendu par l'outil et surtout la qualité de l'accueil par le personnel de la déchetterie de Lusignan.

## **Création d'un tarif pour l'accès à la cuisine de la salle Mélusine**

Monsieur René Gibault indique que les travaux d'aménagement d'une cuisine équipée dans la salle Mélusine sont terminés. Une porte a été également installée pour pouvoir créer une séparation.

Monsieur René Gibault propose un tarif de 35€ pour tout le monde (privés et associations) pour l'utilisation de cette cuisine.

Monsieur René Gibault ajoute qu'en plus des travaux, du matériel a été installé : un piano, une chambre froide, une plonge, une hotte et une table inox.

Madame Francine Maringues indique que la petite cuisine avec un évier un réfrigérateur et la petite gazinière resteront utilisables.

Monsieur Marcel Bell fait remarquer que la salle doit être libérée à 23h00.

Monsieur René Gibault indique qu'à ce jour il n'y a aucun problème lié au fonctionnement.

Madame Myriam Balestrat fait remarquer qu'il manque des chaises.

Monsieur René Gibault indique qu'il est prévu l'achat de 35 chaises.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide ce tarif à compter du 1<sup>er</sup> octobre.

## **Réhabilitation des logements 3 rue Babinet**

Monsieur René Gibault rappelle que l'immeuble situé au 3 rue Babinet a fait l'objet d'un incendie le 25 avril 2016, qui a causé des dommages dans les 3 logements.

Plusieurs réunions d'experts ont eu lieu et ces experts ont autorisé que la Municipalité missionne un maître d'œuvre pour la conduite des travaux de réhabilitation ; cette mission sera prise en charge par la compagnie d'assurance.

Il est proposé de confier cette mission à M. Bernard Hugo, Atelier d'Architecture, domicilié « Les Forges » 86600 Celle l'Evescault, pour un prix fixé à 7% HT du montant des travaux.

Monsieur René Gibault rappelle que c'est pour la remise à l'identique des logements.

Monsieur Bernard Hugo serait donc missionné pour chiffrer les travaux de la partie sinistre et conjointement chiffrer une remise à neuf de l'ensemble des logements.

Monsieur Pascal Mauroy indique que des travaux ont déjà été réalisés, toiture, menuiserie extérieure, nettoyage de la façade.

A l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal valide le projet de mission et autorise le Maire à signer le devis.

*La délibération sera rédigée comme suit*

### **Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des logements situés 3, rue Babinet.**

Monsieur le Maire rappelle l'incendie du 25 avril 2016 qui a touché les logements situés dans l'immeuble du 3, rue Babinet, propriété communale.

La société d'assurance a accepté de prendre en charge une mission de maîtrise d'œuvre afin de remettre les logements dans leur état initial, compte tenu de l'importance du sinistre.

A ce titre, Monsieur le Maire, propose de retenir l'offre de l'entreprise « l'atelier d'architecture », Monsieur Bernard Hugo domiciliée « Les Forges 86600 Celle L'Évescault.

Cette mission sans conception comprendra les éléments suivants :

- 1) ACT : assistance pour la passation des contrats de travaux.
- 2) DET : Direction de l'exécution des contrats de travaux
- 3) Rémunération : 7% HT du montant des travaux HT
- 4) Relevé des lieux : montant forfaitaire de 600 € HT

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires.

## **Lecture des Décisions du Maire N° 1 et N° 2**

### **Décision du Maire 2016/1 souscription d'un emprunt**

Vu notamment les articles L2336-3, L2336-4, L1612-4, L2321-2, et L2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération en date du 28 mars 2014.

Considérant que dans le cadre du financement des investissements de l'exercice 2016, il est nécessaire de contracter un emprunt conformément aux prévisions budgétaire concernant les travaux d'aménagement de la rue de Chypre.

Décide de procéder à la souscription d'un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou d'un montant de 150 000 €aux conditions suivantes :

Taux fixe annuel 1,31%

Durée 180 mois

Amortissement constant du capital

Echéances trimestrielles

Frais de dossier 225€ soit 0.15% du montant du prêt

Le Directeur Général des Services et le Comptable du Trésor sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

## Décision du maire 2016/2 souscription d'un emprunt

Vu notamment les articles L2336-3, L2336-4, L1612-4, L2321-2, et L2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération en date du 28 mars 2014\_

Considérant que dans le cadre du financement des investissements de l'exercice 2016, il est nécessaire de contracter un emprunt conformément aux prévisions budgétaire concernant l'acquisition de matériels pour l'équipe technique.

Décide de procéder à la souscription d'un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou d'un montant de 60 000 € aux conditions suivantes :

Taux fixe annuel 0.66%

Durée 60 mois

Amortissement constant du capital

Echéances trimestrielles

Frais de dossier 120€

Le Directeur Général des Services et le Comptable du Trésor sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

### Mise à bail du logement, 2 rue Notre Dame

Monsieur le Maire rappelle que ce logement est situé derrière l'église et que c'est un logement qui a été refait intégralement en interne. C'est également le logement que nous avons mis à disposition de l'association Vacances et Famille cet été.

Madame Christine Baulouet-Chaintré rappelle également que le Conseil Municipal s'était porté volontaire pour accueillir une famille de réfugiés. Elle indique qu'elle a été contactée par la Préfecture de la Vienne pour accueillir une dame et sa fille qui sont originaires du Congo.

Madame Christine Baulouet-Chaintré indique que tout est pris en charge par l'Etat et que cela ne coûtera rien à la Municipalité : loyer –charges- suivi des réfugiés.

C'est l'association AUDACIA qui est missionnée par les services de l'État pour le suivi et l'insertion de cette famille.

Le loyer proposé est de 380€.

Madame Catherine Marot demande qu'elle est la surface du logement.

Madame Christine Baulouet-Chaintré indique qu'il fait 80m2 avec 2 chambres ; c'est un logement qui est assez grand.

Monsieur Gérard Van-Praët intervient en exprimant le souhait que l'on rentre un peu plus dans le détail quant à ces actions qu'il ne remet aucunement en cause. « Il y a eu certains évènements récents que j'ai écoutés concernant les gens qui sont hébergés à Lusignan ». Il estime qu'il est important que la population soit informée que cela ne coûte rien à la commune, que les loyers sont pris en charge par la caf ou d'autres organismes.

Il est nécessaire de projeter l'avenir de ces personnes, qu'entendent ils par "ils sont suivis".

Madame Christine Baulouet-Chaintré explique que dans le cas de la dame réfugiée « certainement politique », cette famille est arrivée en France, a fait plusieurs centres d'accueil ou d'hôtels. Cette famille est dans la 2<sup>ème</sup> étape ; elle va prochainement obtenir son statut officiel de réfugié politique, l'association AUDACIA l'accompagne dans la prise d'autonomie tant financière que sociale.

Monsieur Gérard Van- Praët demande s'il y a des structures d'aide administrative ou dans le cadre de la recherche d'emploi.

Madame Christine Baulouet-Chaintré répond que les structures classiques de recherche d'emploi existent et cette dame doit se trouver un travail.

Monsieur Gérard Van- Praët s'interroge sur l'interprétation qu'en font les gens, après surtout ce qui s'est passé dans la famille Kosovar.

Monsieur Jean-Louis Durand intervient en exprimant qu'effectivement nous entendons des remarques ; mais lorsqu'on prend l'opinion générale un sondage montre que 80% des Français sont favorables à l'accueil des réfugiés.



« Les Grandes Gueules, les semi-fachos » se font entendre mais la majorité silencieuse est favorable à l'accueil des réfugiés.

Monsieur Jean-Louis Durand dit souhaiter, espérer que ces 20% n'aient pas le 10<sup>ième</sup> des problèmes que vivent ces populations, il ajoute qu'il n'est pas inquiet du tout de l'opinion des gens sur les réfugiés à Lusignan.

Monsieur Alain Sèvre estime que nous n'allons pas accueillir toute la misère du monde.

Monsieur Jean-Louis Durand intervient en démontrant que voilà, un sur 23.

Monsieur Gérard Van- Praët indique qu'il faut être à l'écoute des Mélusins leur ressenti, pas forcément des gens racistes. Leur ressenti c'est « qu'eux ils ont tout et nous nous n'avons rien ». Il rappelle qu'il y a plus de 70 ans les Mélusins accueillait des Mosellans, il est nécessaire de regarder cette situation de façon philosophique.

Madame Christine Baulouet-Chaintré ramène le débat et indique qu'au mois d'août Monsieur Dzemi Béganaj s'est tué en voiture. Voilà une situation où nous avons une maman seule avec 7 enfants. C'était Monsieur qui avait des papiers, ils ne sont pas mariés. Elle estime que des énormités sont proférées et que c'est notre rôle de répondre et d'expliquer.

L'accident s'est produit dans la nuit du jeudi 4 août au vendredi 5 août, nous avons mis tout de suite une aide pour la maman et les enfants afin qu'elle puisse acheter de la nourriture. Un bon de 250€ a été produit. C'est la seule et unique dépense que la commune (le CCAS) ait faite depuis le 6 août. Ce qui s'est passé après est du fait de leur religion musulmane que nous devons respecter. Il s'est trouvé qu'il y a eu beaucoup de monde dans Lusignan à la suite du décès, cela fait partie des traditions.

Lors de ces événements il y a eu beaucoup de personnes qui spontanément sont venues soutenir cette famille, les réseaux d'entraide ont très bien fonctionné et je les remercie sincèrement.

Le dimanche matin 7 août, Madame Christine Baulouet-Chaintré accompagnée de membres du Conseil Municipal, de membres du CCAS et de bénévoles ont tenu une permanence en Mairie, de nombreuses personnes sont venues faire des dons (argent et nourriture).

Madame Christine Baulouet-Chaintré estime que sur le territoire il y a des gens qui ne savent pas, qui parlent et qui ne font rien, et il y en a d'autres qui ne disent rien et qui arrivent avec une enveloppe avec 10 ou 15€, et cela continue encore aujourd'hui.

Cette famille est hébergée à titre gratuit par la Communauté protestante dans la maison leur appartenant rue Raymondin. Cette famille doit déménager dans un logement communal au 2 rue de Chypre dès que les travaux seront terminés, normalement fin septembre.

Monsieur René Gibault indique que sur ce logement il y a un loyer fixé par le Conseil Municipal.

Ce loyer sera aidé par la Caisse d'Allocation Familiale.

Monsieur Gérard Van-Praët demande qui va gérer ces allocations familiales.

Monsieur René Gibault répond que Laurent Talon, assistant sociale, suit cette famille.

Madame Christine Baulouet-Chaintré répond qu'elle est autonome.

Monsieur Jean-Louis Ledoux indique que la seule chose qui peut gêner, c'est le comportement autour des poubelles jetées, des gens disent avoir reçu des objets sur leur voiture.

Madame Christine Baulouet-Chaintré répond qu'elle entend ce que Monsieur Jean-Louis Ledoux dit mais qu'il ne faut pas stigmatiser du fait de leur nationalité Kosovarde.

Monsieur Gérard Van- Praët tient à préciser et à faire noter que le Conseil Municipal est attentif à cette situation, ouvert et à l'écoute.

*La délibération concernant le montant du loyer du logement 2, rue Notre Dame est rédigée comme suit :*

### **Objet : Mise à bail du logement 2, Rue Notre Dame**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de réhabilitation du logement situé au 2, rue Notre Dame, dans le cadre de l'accueil d'une famille de migrants.

Il est nécessaire de mettre en place un loyer et il propose les montants suivants :

- 380 € mensuel hors charges, location en meublé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, un contrat de location fixera les détails de la location.
- 80€ de charges mensuelles.

A l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à rédiger le bail et à le signer.

## Motion relative à la continuité des actions et des partenariats engagés par le syndicat Mixte du Pays des Six Vallées.

Monsieur René Gibault donne lecture de la motion suivante :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'évolution de la carte de l'intercommunalité va engendrer quelques modifications pour le Syndicat Mixte du Pays des 6 Vallées.

Dès octobre 2015, les élus du Syndicat ont missionné un bureau d'études pour évaluer les impacts de cette évolution et décrire les situations possibles au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le Syndicat Mixte du Pays des 6 Vallées s'étendra sur 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) différents :

- une partie de la Communauté d'Agglomération du « nouveau Grand Poitiers » en raison de sa fusion avec la Communauté de Communes du Mélusin (entre autres),
- une partie de la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion entre la Communauté de Communes du Mirebalais, la Communauté de Communes du Neuvilleois et la Communauté de Communes du Vouglaisien,
- l'actuelle Communauté de Communes des Vallées du Clain sans changement.

Ces trois nouveaux EPCI seraient membres du Syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Plusieurs programmes et partenariats portés par le Syndicat Mixte sont en cours et s'étalent au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2017, parmi lesquels peuvent être cités :

- la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé avec l'Ademe (fin 2017),
- le Contrat Régional de Développement Durable avec le Conseil Régional (fin 2019),
- le nouveau programme Leader avec le Conseil Régional en attente de signature (fin 2020),
- le partenariat avec la Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne pour la réalisation d'actions visant à améliorer les services d'accès à l'emploi et à la formation sur le territoire...

Aussi, les élus du Syndicat réaffirment leur volonté de poursuivre les actions engagées pour le compte de ses partenaires publics et privés et en lien avec eux sur le territoire actuel (38 communes des actuelles communautés de Communes du Vouglaisien, du Mélusin et des Vallées du Clain).

C'est pourquoi, en accord avec les préconisations de la Préfecture, les élus du Syndicat ont engagé une révision statutaire pour envisager sa transformation en syndicat à la carte d'ici la fin de l'année 2016 dans l'objectif de poursuivre les actions et les partenariats engagés jusqu'ici.

Cette temporalité permettrait notamment de maintenir les couvertures géographiques des missions locales sur les périmètres concernés par le SDCI dans l'attente d'évolutions régionales.

Par cette motion, le Conseil Municipal confirme que le Syndicat Mixte du Pays des 6 Vallées assure vouloir :

- **poursuivre les partenariats et les travaux en cours,**
- **maintenir l'ingénierie en place,**
- **et déployer les efforts nécessaires à la transformation du Syndicat Mixte en Syndicat mixte à la carte d'ici la fin de l'année 2016.**

Monsieur Jean-Louis Ledoux explique que des nouveaux statuts ont été adoptés et seront bientôt soumis au vote des organes délibérants du territoire.

Il indique également que le contrat avec la région va être maintenu, notamment le fond LEADER avec 1,7 million d'euros.

Monsieur Jean-Louis Durand s'interroge sur la nature de cette structure dans le système de simplification administrative. L'utilité du montage de cette organisation hormis les raisons locales strictement politiques. Donc à quoi correspond cette motion.

Monsieur René Gibault explique qu'il y a des fonds disponibles gérés par le Pays des six Vallées et qu'il faut pour ne pas les perdre continuer les actions engagées.

Monsieur Jean-Louis Ledoux explique que cette structure trouve son utilité car les communes viennent puiser des financements sur l'amélioration énergétique de l'habitat par exemple et ainsi sur plusieurs thématiques.

Monsieur Gérard Van-Praët s'interroge sur l'utilité hormis politique. Est-ce que cette structure aujourd'hui trouve sa place ou pas.

Monsieur René Gibault explique que les contrats en cours doivent être poursuivis et achevés, il conclut par le fait que cela concerne 38 communes.

A l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal valide cette motion.

## Questions diverses

➔ Monsieur René Gibault informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier lui a été adressé pour l'acquisition de l'immeuble situé au 110 rue de Chypre dans le cadre de la vente des biens de la succession de Monsieur Léon Brault tombés dans le patrimoine de la commune.  
Le prix proposé est conforme à l'estimation du Service des Domaines.

*La délibération est rédigée comme suit :*

### **Objet : Vente suite à l'estimation du Service des Domaines des biens revenus au patrimoine communal de la succession de Monsieur Léon Brault**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2015 / 42 du 17 septembre 2015 qui fixe les prix de vente des biens immobiliers stipulés en objet.

Il donne lecture de la proposition de Madame Bouchra Taftafi domiciliée au 92 rue de Chypre à Lusignan, pour le bien suivant :

➤ Immeuble cadastré AO.32 sis au 110, rue de Chypre pour un montant de 8 500.00 €

Monsieur René Gibault précise qu'il n'y a pas d'autre offre concernant ce bien, que cette offre est conforme à l'estimation du service des domaines rendue le 15 juin 2015.

Les frais de bornage s'il y a lieu et les frais d'actes notariés seront à la charge du preneur.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés valide cette proposition.

➔ Monsieur Pascal Mauroy (DGS) fait un point sur le personnel contractuel :

Madame Marion Helias a fini son contrat d'apprentissage.

Nous n'avons pas renouvelé le contrat d'avenir de monsieur Kévin Gissous.

Sont entrés dans la Collectivité : Madame Lysa Rousseau apprentie en BTS "Aménagement paysager" et Monsieur Baptiste Pin en Contrat d'avenir - ces agents ont intégrés l'équipe des Espaces verts.

➔ Madame Christine Palomba pose la question au sujet de l'augmentation fiscale du Département de la Vienne, de 19% annoncée sur les Taxes Locales.

Monsieur René Gibault précise qu'il ne s'agit pas de la commune mais du département. Il rappelle que la commune n'a pas augmenté les impôts pour l'année 2016.

Madame Christine Palomba ajoute que des gens s'inquiètent.

Monsieur Jean-Louis Ledoux confirme qu'une délibération a été prise au département pour une augmentation de la fiscalité de 18,1% sur le foncier bâti. La moyenne d'augmentation sur la feuille d'impôts sera de 30 à 40€ ;

Monsieur René Gibault demande si Monsieur Jean-Louis Ledoux a voté pour.

Monsieur Jean-Louis Ledoux répond « oui j'ai voté pour » en justifiant la situation budgétaire du département.

Le budget du département pour l'année 2015 présente un excédent de 13 700 000 € ; 5 000 000 € ont été attribués aux projets votés par l'équipe précédente, à partir de là nous avons besoin de 11 000 000 € pour équilibrer le budget 2016.

Il rappelle qu'au niveau du département, 1 point de fiscalité représente 600 000 € de recettes supplémentaires.

Ceci est justifié par l'augmentation de l'enveloppe RSA et par la baisse de la DGF. Cette décision n'a pas été faite de gaité de cœur.

Monsieur René Gibault explique que cette augmentation est importante. Il rappelle que la DGF a baissé aussi pour la commune et qu'il n'a jamais compensé cette baisse de dotation par une augmentation des impôts.

Madame Christine Palomba trouve cette augmentation énorme.

Monsieur Alain Sèvre exprime le fait que le passage à Grand Poitiers fait augmenter le foncier de 3 ;5 % à 7%.

Monsieur René Gibault fait préciser que cette augmentation concerne le foncier non bâti.

On en reparlera l'an prochain - depuis 1995 nous n'avons jamais augmenté les taux de 19%.

Madame Christine Baulouet-Chaintré demande à Monsieur Jean-Louis Ledoux si, dans ces difficultés budgétaires, il y a toujours des délégations qui partent à l'étranger en voyage.

Monsieur Jean-Louis Ledoux répond qu'il s'est déplacé avec une délégation du département à Houston aux USA.

Madame Christine Baulouet-Chaintré évoque les différentes attaques sur la fiscalité, les indemnités.

Monsieur Jean-Louis Ledoux précise qu'il a 1 709 € d'indemnité en tant que conseiller départemental.

Monsieur René Gibault indique qu'au niveau du Conseil Départemental il y a de nombreuses pistes d'économies comme sur les dépenses de communication par exemple.

Monsieur Jean-Louis Ledoux indique qu'il ne décide pas de tout mais qu'il en convient.

Monsieur Gérard Van-Praët revient sur la question posée sur le déplacement à Houston qui est peut être très utile mais qu'est-ce que cela apporte aux habitants de Lusignan.

Monsieur Jean-Louis Ledoux répond que d'avoir des échanges avec l'extérieur cela rapporte toujours. Ce voyage a permis d'emmener une délégation d'entreprises poitevines dans des secteurs de pointe comme le domaine laitier ou encore de la recherche médicale.

Monsieur Gérard Van-Praët demande jusqu'à quel point cela regarde les politiques. Le financement d'associations qui vont organiser des manifestations au niveau local comme les Nuits Romanes par exemple, c'est le rôle des politiques, mais il estime que ce n'est pas aux politiques de faire les « Saltimbanques ».

Monsieur Jean-Louis Ledoux exprime le fait qu'il a « les deux casquettes », chef d'entreprise et politique, et que c'est pour cela qu'il s'est rendu à Houston.

Madame Anne Braconnier fait la remarque que Monsieur Jean-Louis Ledoux voyage aux frais du département pour les intérêts de son entreprise.

Monsieur Jean-Louis Ledoux répond que c'est comme quelqu'un de la Mairie qui se déplace et qui se fait rembourser par la Mairie.

Monsieur René Gibault indique qu'il n'y a pas de frais de mission à la Mairie.

Monsieur Jean-Louis Durand exprime le fait qu'il est très content d'entendre que Monsieur Jean-Louis Ledoux défende l'impôt, la contribution publique qui pourrait d'ailleurs être plus juste.

Il ajoute que des investissements publics très lourds sont menés avec l'aide du département et que ceux-là pèsent lourd sur le budget, comme le Center-Parc par exemple.

Monsieur Jean-Louis Ledoux indique que cela représente 600 emplois.

Monsieur Jean-Louis Durand ajoute qu'il n'a pas besoin d'être convaincu par le fait que l'investissement public crée de l'emploi, ce qui est intéressant c'est que Monsieur Ledoux en soit conscient.

Madame Annick Bernardeau propose qu'une information soit donnée aux Mélusins pour bien préciser que ce n'est pas la du fait de la Mairie que les Taxes Locales augmentent.

➡ Monsieur Jean-Louis Durand, concernant le Département, trouve intéressante la réflexion sur « Le Poitou », création d'une appellation des départements Vienne et Deux-Sèvres dans la Grande Région.

Monsieur Jean-Louis Ledoux explique qu'il y a une progression notable de l'attractivité touristique en Vienne, l'idée de l'appellation Poitou est intéressante.

Monsieur Jean-Louis Durand informe les membres du Conseil Municipal que prochainement il y aura un Comité Energies-Vienne et dans ce cadre il faut arriver à fusionner Vienne et Deux Sèvres au niveau de l'énergie électrique, comme pour le tourisme ou l'action sociale ; c'est la dernière carte à jouer pour exister face aux métropoles qui sont une menace sérieuse pour l'université ou encore la santé en Vienne.

➡ Madame Claudine Vaillant demande où en est le projet de convention entre l'ADMR, la commune et la Communauté de Communes.

Monsieur Pascal Mauroy (DGS) explique que l'ADMR ne verse pas de loyer à la Commune.

C'est une balance que nous devons faire avant la fin de l'année 2016 entre la Commune et la Communauté de Communes.

➡ Madame Myriam Balestrat demande pourquoi dans le cadre des travaux de la rue de Chypre il y a une fermeture de 15 jours alors que ce n'était pas prévu initialement.

Monsieur René Gibault précise que si la rue est fermée c'est par nécessité de sécurité et pas pour embêter les commerçants.

Monsieur Jean-Louis Ledoux rappelle que les entreprises ont dû s'engager sur une période de fermeture et que ce n'est pas ainsi que le chantier devait se dérouler.

Madame Myriam Balestrat indique que les commerçants vont être en difficulté.

➔ Monsieur Alain Sèvre demande s'il est possible d'interdire le stationnement sur le plan face à son domicile.

Monsieur René Gibault rappelle que les problèmes personnels ne doivent pas être évoqués en Conseil Municipal.

➔ Monsieur Jean-Louis Ledoux demande où en est le travail sur la gouvernance au sein de Grand Poitiers.

Monsieur René Gibault explique que la représentativité sera l'application des textes soit 1 conseiller pour les Communes.

A la fin du mois d'octobre, il y aura une information pour l'ensemble de la population de Grand Poitiers et une réunion est prévue dans le mois de novembre.

➔ Madame Francine Maringues informe les membres du Conseil Municipal que l'association Valentin HAÛY, association en soutien au handicap de la cécité et des malvoyants, organise pour la deuxième année une manifestation « marche en duo » (1 voyant / 1 non voyant) sur un parcours de 120 km entre Poitiers et Saintes. Il se trouve que Lusignan est sur l'itinéraire (voie de Tours) et fera l'objet de l'étape du deuxième jour, le mardi 27 septembre. Environ 120 personnes traverseront la ville pour prendre la direction de Saint Sauvant par le chemin de Compostelle.

Madame Francine Maringues informe également que le weekend des 17 et 18 septembre auront lieu à Lusignan les Journées Européennes du Patrimoine.

Le samedi, pour perpétuer l'action de Monsieur Guy Dribault qui avait mis en place une randonnée découverte, une randonnée est organisée sur le thème "entre rivière et forêt" à la découverte d'un riche patrimoine dans un environnement préservé, entre La Vonne et Le Grand Parc jusqu'à Mongadon.

Le dimanche après-midi, deux visites seront commentées par une guide conférencière : la première sur l'église dans son contexte historique et légendaire, et la deuxième sur la porte fortifiée de la haute-ville.

Enfin à 18h un concert gratuit dans l'église sera donné par l'ensemble vocal Altri-Canti.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.